

10 ● Epreuves sur lapins pour nains et kaninchen teckels ●

Sigles : KschlH – KspN

10.1. Epreuve à l'artificiel sur lapins de garenne tirés : sigle attribué : KschlH.

10.1.1. OBJET

Epreuve destinée à mettre en évidence une des utilisations des trois variétés naines et kaninchen : retrouver et sortir un lapin de garenne blessé rentré au terrier.

10.1.2. ADMISSON

Comme on n'utilise pour

la chasse au lapin de garenne que des chiens menant à voix, la menée à voix prouvée (sigle Sp, Sp/J ou Sp/K, SpK/J ou Vp, Vp/J) est la condition indispensable à cette épreuve avec également la fermeté au coup de feu.

Le chien doit avoir au minimum 9 mois.

Cependant, il est possible d'inscrire un chien sans Sp, SpK ou Vp (Sp/J, SpK/J ou Vp/J) préalable, mais le sigle prouvant

l'aptitude à mener à voix doit être obtenu dans un laps de temps de deux ans maximum. La fermeté au coup de feu, quant à elle, reste obligatoire pour participer à l'épreuve.

Aucun diplôme ne sera délivré, aucun résultat ne sera enregistré avant l'obtention de la Sp, SpK ou Vp (Sp/J, SpK/J ou Vp/J). Lorsque les conditions sont remplies le propriétaire du chien envoie le dossier au secrétariat du CAT pour homologation des sigles.

Si le chien réussit les deux épreuves à moins de 12 mois, il obtient le sigle jeune (KschlH/J)

10.1.3. CONDITIONS

L'épreuve ne peut avoir lieu lorsque le sol est recouvert de neige ou de plaques de neige.

Pour cette épreuve, il faut utiliser, si possible, des lapins de garenne fraîchement tirés. (un lapin pour deux chiens)

Il faut trois juges de travail reconnus par le C.A.T. pour juger cette épreuve.

Le chef de jury établira un diplôme et les résultats mentionnant l'absence de menée à voix. Ces documents seront envoyés, en attente, au Club.

10.1.4. DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE.

En début de piste on dépose un peu de poils de lapin qui

marquent l'emplacement du coup de feu. Le lapin, légèrement incisé pour empêcher la sortie des viscères est traîné sur une distance d'au moins 250 mètres, si possible à travers une plantation. Le parcours doit comporter un crochet à angle droit. Le lapin ainsi traîné doit être enfoncé dans un vieux terrier de lapin à l'aide d'un bâton, à 1 mètre de l'entrée ; le terrier doit disposer de plusieurs entrées et sorties.

Ce terrier ne sera utilisé que pour un seul chien.

Sans période d'attente le chien doit travailler les 200 premiers mètres à la longe; puis, lâché, doit aller au terrier et sortir le lapin.

Dès que le chien est lâché, le conducteur doit rester

en place et ne pas influencer le chien.

10.1.5. ATTRIBUTION DES POINTS.

On donne les mêmes notes que pour les autres épreuves de travail, c'est à dire de 0 à 4. Seules, les notes 2,3,4 permettent le classement des chiens.

Les coefficients attribués sont :

Recherche à la longe.....	4
Recherche en liberté	6
Bon	2
Travail au terrier.....	10
Comportement devant le gibier mort.....	5

10.1.6. JUGEMENT**a) Recherche à la longe**

Une note 4 ne peut être attribuée que si le chien prend la piste sans hésitation et rapidement jusqu'à l'endroit où il doit être lâché.

Le chien peut obtenir la note 3 si après un premier rappel il reprend et suit rapidement la piste.

On attribue la note 2 si le chien a été rappelé deux fois et s'il suit avec un certain intérêt la piste.

Après deux rappels, désintéressement, longe courte etc..., le chien est éliminé.

b) Recherche libre

La note 4 ne peut être attribuée que si le chien lâché suit seul, rapidement et sans défaut la piste jusqu'au terrier.

Le conducteur, les juges ainsi qu'éventuellement les assistants ne doivent pas suivre immédiatement le chien pendant la recherche libre.

La note 3 peut être attribuée si le chien remis une fois sur la piste la retrouve et la suit rapidement et sans défaut jusqu'au terrier. Le travail doit s'effectuer sans accompagnement.

La note 2 est attribuée si le chien lâché, après avoir été remis deux fois sur la piste, retrouve seul le terrier.

Les chiens qui après avoir été lâchés, commencent à quêter et au bout de 10 minutes n'ont pas travaillé les 50 mètres de piste menant au terrier, sont à éliminer.

c) Travail au terrier

Le comportement du chien au terrier est observé par un des juges qui a participé à la traînée, et qui a constaté que le lapin a été déposé dans le terrier selon les instructions.

La note 4 est attribuée au chien qui après la recherche libre, sans encouragement, rapidement et avec passion retire le lapin du terrier.

La note 3 est attribuée si le conducteur doit briève-

ment exciter son chien pour lui faire retirer le lapin du terrier, à condition que le conducteur soit accompagné de deux juges. La note 2 est attribuée si le chien doit être excité à plusieurs reprises pour retirer le lapin du terrier.

Le chien, qui 5 minutes après le premier encouragement n'a pas retiré le lapin du terrier, est éliminé.

d) Comportement devant le gibier mort

La note 4 est attribuée si le chien a pris possession du gibier, le secoue ou le garde passionnément, ou mieux le rapporte à son conducteur.

La note 3 est attribuée si les aptitudes précédemment citées sont moins marquantes. Enfin la note 2 est donnée si le chien après avoir retiré le lapin du terrier

montre peu d'intérêt pour le gibier. Le chien est éliminé s'il entame le lapin ou s'il montre de la frayeur pour ce dernier.

10.1.7. ATTRIBUTION DES PRIX (NOTES MINIMUM)

	1 ^{er} Prix		2 ^{ème} Prix		3 ^{ème} Prix		
	Coeff.	Notes	Points	Notes	Points	Notes	Points
Recherche à la longe	4	4	16	3	12	2	8
Recherche en liberté	6	4	24	3	18	2	12
Travail au terrier	10	3	30	2	20	2	20
Comportement devant le gibier mort	5	3	15	2	10	2	10
Total points			85		60		50

10.2. Epreuve au terrier naturel sur lapins de garenne : sigle attribué : KspN

L'épreuve doit se dérouler sur une chasse vive en lapins et suffisamment dégagée, pour que les juges puissent apprécier le travail.

10.2.1. OBJET

Cette épreuve démontre l'aptitude à la chasse pratique du teckel nain et du teckel kaninchen et éveille ainsi l'intérêt des chasseurs pour les plus petites tailles des teckels.

10.2.4. ATTRIBUTION DES POINTS

Les coefficients suivants sont attribués :

Faire sortir ou étrangler et tirer le lapin hors du terrier.....10
Recherche, endurance et passion8
Voix.....7

10.2.2. ADMISSION

Les conditions sont les mêmes que sous 10.1.2.

10.2.3. DÉROULEMENT

Comme pour l'épreuve précédente il faut trois juges de travail reconnus par le C.A.T..

Les notes données sont les mêmes que dans les autres épreuves de travail.

10.2.5. ATTRIBUTION DES PRIX (NOTES MINIMUM)

	1 ^{er} Prix		2 ^{ème} Prix		3 ^{ème} Prix	
	Coeff.	Notes	Notes	Points	Notes	Points
Faire sortir ou étrangler et tirer le lapin hors du terrier	10	4	3	40	2	20
Recherche endurance et passion	8	4	3	32	2	16
Voix	7	3	2	21	1	7
Total points				93		43

10.2.6 . C.A.C.T. POUR L'ÉPREUVE SUR LAPIN POUR TECKELS NAINS ET KANIN-CHEN

Le C.A.C.T. pourra être attribué dans une épreuve réunissant les deux épreuves définies au paragraphe 10.1. (épreuve à l'artificiel) et 10.2. (épreuve au naturel),

sous condition d'obtenir au moins 178 points selon la grille ci-contre :

	Coefficients	Notes	Points
Recherche à la longe	4	4	16
Recherche en liberté	4	6	24
Travail au terrier	3	10	30
Comportement devant le gibier mort	3	5	15
Faire sortir ou étrangler et tirer le lapin hors du terrier	4	10	40
Recherche, endurance et passion	4	8	32
Voix	3	7	21
Total			178

Les chiens ayant obtenu au moins 178 points selon cette grille sont proposés pour le C.A.C.T.

Une nouvelle épreuve FCI à CACIT est en vigueur depuis le 12 juillet 2012 (KschlH + KspN + dressage de la St). Pour obtenir le CACIT, le chien doit obtenir 214 points.

Remarque :

Il est évident que les chiens ayant obtenu un premier, deuxième ou troisième prix à l'une ou l'autre ou encore aux deux épreuves peuvent prétendre à l'inscription du ou des sigles correspondant sur le carnet de travail.